



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 4 janvier 2025

Nombre effectif	
Légal	39
En exercice	39
Présents	31
Votants	39

Etaient présents :

Simon LECLERC Maire, Philippe EMERAUX Maire délégué, M. ROL, P. BERARD, M. DEMANGEON, JM. ROCHE, C. DAMIANI, JJ. DACUNHA, R. PAUTRAT, A. MARQUES, J. SIMONIN, MF. VALENTIN, M. CHAVAL, MA. HARMAND, C. LAURENT, G. PISANO, D. SEGURA, F. LAMAZE, C. JEANNOEL, C. LEMAIRE, C. GILLET, C. SCHMIEDERER, A. ALBRECHT, H. AURY, A. WEINBISSINGER, D. MONTESINOS, P. COLLE, G. HOCQUARD, JF. MERLIN, F. LOUIS, E. ELHOMSY

Formant la majorité des membres en exercice conformément à l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Conformément à l'article 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Pouvoirs :

JC. ETIENNE donne pouvoir à P. EMERAUX, S. FARNOCCHIA à C. LAURENT, M. FURGAUT à A. MARQUES, M. GAU-CHWALISZEWSKI à M. ROL, S. HARROY à JM. ROCHE, N. LEONARDI à C. DAMIANI, C. LETOURNEUR à G. PISANO, F. SZATKOWSKI à M. DEMANGEON

Mme Claudine DAMIANI a été élue Secrétaire de séance.

N°18

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN (CST)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 07 mars 2022 portant rattachement des agents de la Commune de Neufchâteau au Comité Social territorial unique placé auprès de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien ;

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 mai 2022 portant désignation des représentants de la collectivité au Comité social territorial (CST) ;

Vu la Délibération du Conseil Communautaire en date du 01 juin 2022 fixant la composition du Comité social territorial (CST) et des modalités de recueil des avis ;

Considérant la création de la Commune nouvelle de Neufchâteau ;

SOUS-PRÉFECTURE
REÇU LE

- 9 JAN. 2025

88300 NEUFCHATEAU

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

A l'unanimité,

DESIGNE les représentants de la Collectivité au Comité Social Territorial Commun comme suit :

Titulaires	Suppléants
Simon LECLERC	Claudine DAMIANI
Muriel ROL	Christiane LETOURNEUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,



Simon LECLERC.

**Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au représentant de
l'Etat le 29/01/25 et de sa publication
ou de sa notification le.....**

Le Maire



S. Leclerc

